

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 14 août 2023 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Guillaume Landry, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Sont absents : Michel Champigny et Dany Langlois.

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

2023-231 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance du 14 août 2023. Il est 19 h 03.

ADOPTÉ

5 personnes présentes dans la salle.

2023-232 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

CORRESPONDANCES DU MOIS DE JUILLET 2023

- 1 *Politique sur le bruit routier – Circulation des camions lourds sur la route 214*
Ministère des Transports et de la mobilité durable
- 2 *Aide financière 10 000 \$ - PAVL*
Ministère des Transports et de la mobilité durable
- 3 *Aide financière 15 000 \$ - PAVL*
Ministère des Transports et de la mobilité durable

2023-233 CORRESPONDANCES DE JUILLET 2023

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les correspondances du mois de juillet 2023 soient reçues.

ADOPTÉ

2023-234 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023 soit accepté tel que présenté, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies. **ADOPTÉ**

2023-235 SIGNATURES ENTENTE 911 - CAUCA

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de East Angus a pris connaissance du contrat 9-1-1 proposé par la Centrale des Appels d'Urgence Chaudières-Appalaches (C.A.U.C.A) pour le service 9-1-1, pour une période de cinq (5) ans, qui prendra effet le 1^{er} avril 2024.

ATTENDUE QUE, le conseil municipal de la Ville de East Angus approuve le contrat 9-1-1 proposé par C.A.U.C.A. ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que la Ville de East Angus autorise la signature du contrat 9-1-1 avec la Centrale des appels d'urgence Chaudières-Appalaches (C.A.U.C.A.) pour une période de cinq (5) ans, à partir du 1^{er} avril 2024.

Que la mairesse, Lyne Boulanger et le greffier-trésorier, Bruno Poulin, soient autorisés à signer le contrat 9-1-1, pour et au nom de la Ville de East Angus. **ADOPTÉ**

2023-236 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de juillet au montant de 1 057 797.03 \$ (826 857.71 \$ par chèque et 230 939.32 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de juillet au montant de 224 157.06 \$ soient acceptés tels que présentés. **ADOPTÉ**

2023-237 EMPRUNT TEMPORAIRE – CAISSE DESJARDINS

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville demande à la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François l'émission d'un financement temporaire au montant de 1 620 000 \$ lié au règlement d'emprunt numéro 811 (réfection de l'aréna Robert-Fournier).

QUE la mairesse et le greffier-trésorier sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente. **ADOPTÉ**

2023-238

VENTE POUR TAXES 2023

CONSIDÉRANT que la Ville doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de transmettre au bureau de la MRC du Haut-Saint-François, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 511 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée;

À CES CAUSES,

Il est proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyée par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

IL EST RÉSOLU

QUE le greffier-trésorier transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC du Haut-Saint-François la liste des immeubles suivants, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 511 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes; pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces intérêts, pénalités et frais encourus ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC et au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

1) Numéro de matricule : 1337-69-2786
Propriétaire : 9276-7904 Québec inc.
142, rue Angus Sud
East Angus (Québec) J0B 1R0

Numéro de cadastre : 4 180 698

Taxes municipales :	25007.08 \$
Intérêts et pénalités au 19/08/2023 :	<u>1283.35 \$</u>
Total des taxes :	26290.43 \$

2) Numéro de matricule : 1338-42-0060
Propriétaire : Steve Brochu et Nicole Boucher
316, rue Palmer
East Angus (Québec) J0B 1R0

Numéro de cadastre : 4 180 759

Taxes municipales :	3235.51 \$
Intérêts et pénalités au 19/08/2023 :	<u>33.76 \$</u>
Total des taxes :	3269.27 \$

3) Numéro de matricule : 1438-48-1681
Propriétaire : Slim Hached
148, rue Saint-Jacques
East Angus (Québec) J0B 1R0

Numéro de cadastre : 4 181 164

Taxes municipales :	3927.76 \$
Intérêts et pénalités au 19/08/2022 :	<u>441.17 \$</u>
Total des taxes :	4368.93 \$

ADOPTÉ

2023-239 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 181 842 (96-100, RUE MONTFORT)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de La Coopérative d'habitation du Vallon East Angus qui est à l'effet de régulariser le fait qu'il existe 2 immeubles sur un même lot alors que dans le cas d'un projet intégré, il doit y avoir un minimum de 3 immeubles pour un projet.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par La Coopérative d'habitation du Vallon East Angus soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2023-240 CA – LE JARDIN DES LUCIOLES (EAST ANGUS)

ATTENDU QUE la compagnie Le Jardin des Lucioles (East Angus) demande un certificat d'autorisation pour son projet de développement domiciliaire à East Angus.

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville atteste :

- Qu'elle ne s'oppose pas à la réalisation du projet;
- Qu'elle ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation ministérielle requise dans le cadre du projet;
- Qu'elle s'engage à acquérir et à entretenir les nouvelles infrastructures du projet (système d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, bassin de rétention, poste de pompage, etc);
- Qu'elle s'engage à entretenir l'ouvrage de rétention et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien;
- Qu'elle s'engage à entretenir le poste de pompage et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

ADOPTÉ

2023-241 CA – PROLONGEMENT DE LA RUE GAULEY

ATTENDU QUE la compagnie Les industries MAVI inc. demande un certificat d'autorisation pour le prolongement de la rue Gauley.

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville atteste :

- Qu'elle ne s'oppose pas à la réalisation du projet;
- Qu'elle ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation ministérielle requise dans le cadre du projet;

- Qu'elle s'engage à acquérir et à entretenir les nouvelles infrastructures du projet (système d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, bassin de rétention, poste de pompage, etc);
- Qu'elle s'engage à entretenir l'ouvrage de rétention et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien;
- Qu'elle s'engage à entretenir le poste de pompage et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

ADOPTÉ

2023-242 INTÉRÊTS – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE

CONSIDÉRANT la demande du Club de patinage artistique qui à l'effet d'annuler les intérêts courus sur la facturation des heures de glace;

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville annule le montant des intérêts et pénalités courus en date du 05-07-2023, soit un montant de 150.91 \$.

ADOPTÉ

2023-243 APPUI – ASSURABILITÉ DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT QUE les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires, grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE l'impact financier d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition, et par conséquent contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

Il est unanimement résolu

QUE la Ville de East Angus demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coûts raisonnables, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et cela, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à son inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

QUE la Ville de East Angus demande à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leurs voix en adoptant cette résolution;

QUE la Ville de East Angus transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et aux MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec (APMAQ), à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste du Devoir.

ADOPTÉ

2023-244 ADOPTION – RÈGLEMENT 851 – RÈGLEMENT UNIFORMISÉ DE LA VILLE DE EAST ANGUS

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le règlement numéro 851 intitulé « Règlement 851 – règlement uniformisé de la Ville de East Angus » soit adopté.

ADOPTÉ

2023-245 ADOPTION – RÈGLEMENT 852 – RELATIF À L'IMPOSITION D'UN DROIT SUPPLÉMENTAIRE

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le règlement numéro 852 intitulé « Règlement 852 – relatif à l'imposition d'un droit supplétoire » soit adopté.

ADOPTÉ

2023-246 ADOPTION – RÈGLEMENT 853 – DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 690 190 \$ ET UN EMPRUNT DE 690 190 \$ POUR LE PAVAGE DU DÉVELOPPEMENT HAUTE-RIVE

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le règlement numéro 853 intitulé « Règlement 853 décrétant une dépense de 690 190 \$ et un emprunt de 690 190 \$ pour le pavage du développement Haute-Rive » soit adopté.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Aucune question

2023-247 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 19 h 23.

ADOPTÉ

**Lyne Boulanger, mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, greffier-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro	Nom
2023-235	Signatures entente 911 – CAUCA
2023-236	Approbation des comptes